



Relancer une économie liée à la haie

7 millions d'arbres pour nos haies

Un signal fort

L'inscription d'une mesure dédiée à la haie dans le plan de relance économique est un signal fort. Nous sommes à un tournant où la haie passe d'un enjeu environnemental à un enjeu économique. Le plan de relance pose un nouveau contexte dans lequel la haie sera le support d'un développement territorial plus large : création d'emplois, de filières diverses, ... où chaque acteur du territoire aura un rôle dans la valorisation de cet élément : agriculteurs en tant que principaux gestionnaires, collectivités acheteuses de services écosystémiques rendus par les bonnes pratiques de gestion des agriculteurs ou acheteuses de bois issus des haies pour ses chaufferies, entreprises agroalimentaires valorisant l'engagement environnemental de ses fournisseurs, structures économiques de distribution du bois bocager, pépiniéristes de plants arbres et d'arbustes pour la plantation de haies, animateurs techniques accompagnants les agriculteurs dans la prise en compte de cette infrastructure agroécologique, ... La haie peut contribuer à relancer l'économie française des territoires ruraux.

Cette nouvelle économie est aussi celle qui peut préserver durablement nos haies. Si le bocage a disparu en France et continu de disparaître à un rythme de 11 500 km par an, c'est parce qu'il a perdu sa valeur économique et sa valeur d'usage. Redonner aux haies un intérêt économique réel c'est assurer leur préservation et leur restauration sur le long terme, et les services écologiques qu'elles remplissent (protection de l'eau, biodiversité, production de biomasse, stockage de carbone...). La haie est un « couteau suisse » de l'écologie et constitue probablement l'un des moyens les moins onéreux, le plus rapide et efficace pour que la France atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée lors de l'Accord de Paris.



Dans cette phase de définition de la mise en œuvre de la mesure haie du plan de relance, cette contribution de l'Afac-Agroforesteries a pour objectif de proposer un cadre-type décrivant les modalités d'application possible de la mesure haie, s'inscrivant dans le cadrage fixé par le MAA.

Les clés de réussite

Les facteurs clés de réussite de la mesure « haie » du plan de relance économique de la France sont :

1. **Financer l'ingénierie territoriale** pour assurer un accompagnement des agriculteurs dans la réappropriation de leurs haies ;
2. Permettre le **développement des filières économiques** autour des haies ;
3. **S'appuyer sur les labels existants** (Végétal local, Label Haie) garantissant le résultat de l'action sur le terrain et permettant d'ouvrir des débouchés économiques à la haie.

Risque d'une mesure orientée que sur la plantation

L'orientation d'une politique publique dédiée à la haie uniquement sur une action de plantation n'est pas suffisante au regard des enjeux qui se posent aujourd'hui sur la haie. En effet, les haies sont encore aujourd'hui menacées toujours par l'arrachage, mais aussi et surtout par les mauvaises pratiques d'entretien (outils mécaniques dégradants et usage de produits phytosanitaires) qui accélèrent leur vieillissement et leur mortalité. La disparition de nos haies et de nos arbres champêtres augmente en France. Chaque année nous en perdons encore 11 500 km.

La préservation en bon état des haies existantes est une priorité car ce sont elles qui ont la capacité de remplir les rôles écosystémiques dont nous avons besoin dès maintenant pour faire face aux bouleversements climatiques et environnementaux. Pour les nouvelles haies, il faudra attendre encore 20 à 30 ans avant qu'elles soient pleinement fonctionnelles.

Les agriculteurs seront d'autant plus motivés à intégrer des nouvelles haies dans leur système s'ils savent quelle valorisation en faire par la suite.

L'enjeu d'ici 2 ans :

- créer un réseau de techniciens haie formés qui pourront continuer l'action d'accompagnement dans la durée
- internaliser des compétences dans diverses structures qui veulent mener une action en faveur des haies sur leur territoire et une montée en compétences des techniciens haie au sein de ces structures. C'est aussi soutenir celles qui sont déjà en place et qui peuvent accompagner la montée en compétence à l'échelle régionale et qui souffrent de la crise économique.
- créer les leviers de pérennisation des actions ou des projets de plantation en inscrivant la haie dans une nouvelle économie territoriale.

L'animation, clé de voûte du programme :

L'animation réalisée par les structures territoriales doit permettre à :

1. L'agriculteur de retrouver un intérêt économique à la haie assurant sa protection dans la durée. Pour que la haie produise un revenu à l'exploitation agricole, **le plan relance économique doit financer le développement des filières économiques** autour des haies pour lui redonner une valeur ; filières locales de production d'arbres et d'arbustes et filières locales de valorisation durable de la biomasse issues des haies mais aussi mise en place de systèmes de rémunérations des services écosystémiques (les PSE expérimentaux).

2. L'agriculteur d'être accompagné techniquement dans le réapprentissage des bons gestes techniques de gestion et de plantation des haies et dans la reconstruction de savoirs liés à l'écosystème de la haie (rôle pour la biodiversité et les auxiliaires de culture, le stockage de carbone, la lutte contre le ruissellement et la perte des terres fertiles, ...). **La mise en oeuvre de la mesure haie du plan relance doit s'appuyer et financer l'ingénierie territoriale pour assurer un accompagnement des agriculteurs dans la réappropriation de leurs haies.** Le changement des pratiques sur un objet qui s'inscrit dans une temporalité longue, c'est un phénomène compliqué, économiquement et sociologiquement à modifier. L'agriculteur ne peut pas être seul face aux défis à relever.

3. **L'action menée dans les territoires de s'appuyer sur les labels existants développés pour les haies** : la marque « Végétal local » qui garantit une diversité et une origine génétique locale, et le "Label Haie" qui garantit le bon état de la haie capable de fournir des services écosystémiques à travers des pratiques de gestion durable et une filière bois durable, locale et éthique. Ces outils garantissent le résultat de l'action sur le terrain, justifiant une rémunération par les pouvoirs publics, et permettant d'ouvrir des débouchés économiques à la haie.

Pour que l'agriculteur retrouve un intérêt à ses haies, les préserve, les restaure et densifie son maillage, il est nécessaire de mener une animation globale autour des haies qui soit collective, avec des groupes d'agriculteurs, multi partenariales (avec les collectivités, les cuma, les entreprises agroalimentaires, ...) et s'inscrive dans la durée. C'est une politique intégrée qui permet de travailler sur tous les thèmes qui auront un impact sur les haies.

Cadre général :

Le cadre national de la mesure haie du plan de relance comporte deux mesures :

- la mesure animation
- la mesure investissement

La répartition du budget global entre ces deux mesures doit permettre d'avoir une enveloppe suffisante dédiée à la mesure animation qui est le facteur de réussite indispensable des actions et de leur inscription dans la durée (très largement supérieur à 30%).

- **L'accès à la mesure animation** repose sur le dépôt de dossiers pluri-annuel présentant une stratégie territoriale globale en faveur de la haie intégrant les quatre volets ci-dessous, et une mise en œuvre opérationnelle à travers une animation territoriale portée par une structure d'ingénierie territoriale compétente sur le domaine de la haie.

Le dossier doit comporter un minimum de 20% de part d'animation consacrée à l'accompagnement de la plantation de haie.

Contenu du projet pluri-annuel comprenant ces quatre volets déposé :

VOLET 1 - replanter des haies

VOLET 2 - instaurer une gestion durable des haies existantes

VOLET 3 - Aide à l'émergence et au développement des filières locales de production d'arbres et d'arbustes Végétal local

VOLET 4 - Développer et accompagner la structuration des filières locales de valorisation de la biomasse issues des haies

- **L'accès à la mesure investissement** repose sur le dépôt d'un dossier annuel présentant la programmation des travaux réalisables par une structure d'ingénierie territoriale qui accompagnera les agriculteurs dans leur réalisation. Ce porteur de projet regroupe plusieurs projets de travaux d'agriculteurs. Un agriculteur ne peut pas déposer un dossier individuellement.

Modalités de conventionnement : conventionnement pluri-annuel offrant une visibilité aux structures en termes d'embauche.

Trois acomptes dont un au démarrage seront versés pour éviter des avances de trésorerie trop conséquentes aux structures porteuses.

Période d'éligibilité des dépenses : de janvier 2021 à juin 2023

Taux de dépenses éligibles : à définir (minimum 80%, idéalement 100%)

Les crédits du plan de relance de la mesure haie peuvent être mobilisés en top up (100% crédit d'Etat).

Organismes éligibles : les structures d'ingénierie territoriale ayant la compétence d'accompagnement d'animation technique sur le domaine de la haie champêtre. Se sont par exemple des structures telles que : Parcs naturels régionaux, Syndicats de bassin versant, associations ayant pour objet principal l'arbre et la haie, Chambres d'Agriculture, Fédération départementales des Chasseurs, SCIC de valorisation du bois bocager, Association environnementales, Communautés de communes...)

Mesure ANIMATION

Postes éligibles pour l'animation :

VOLET 1 - replanter des haies

Construction du programme de travaux :

- Mobilisation des agriculteurs sur l'intérêt de la haie
- Constitution et animation de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans des travaux d'amélioration de l'état de leur haie et de plantation pour une dynamique collective et une stratégie territoriale portée par plusieurs acteurs (politiques, autres réseaux d'acteurs, ...)
- Participation à des groupes d'échanges et de partage d'expériences entre techniciens bocage pour une amélioration continue du métier et réfléchir à des méthodes d'accompagnement durable des agriculteurs dans leur prise en compte de la haie

Diagnostic et programmation :

- Réalisation de PGDH* pour la réalisation d'un projet de travaux d'amélioration des haies (reprise de ses haies dégradées par une mauvaise gestion passée) et des travaux de plantations, accompagné d'un conseil à la gestion des haies sur trois haies existantes déjà sur l'exploitation agricole. Cela permet d'insérer la plantation dans une logique plus large (programmation des plantations à l'échelle de l'exploitation en s'appuyant sur le PGDH, ouverture à différentes thématiques et enjeux que porte la haie (biodiversité, carbone, eau, climat, bois d'œuvre, ...) et sur la notion de services écosystémiques lors de la définition du projet de plantation). C'est un temps pour construire et imaginer le projet avec l'agriculteur (conseil sur les objectifs de la plantation, diagnostic de l'exploitation agricole croisé avec les enjeux locaux, conception de la plantation (séquence de plantation, choix des essences, définition du lieu de plantation).
- Animation dans le cadre de la mise en oeuvre des PSE expérimentaux et réalisation d'un contrat PSE

- Diagnostic et conseil sur la gestion de trois haies existantes pour sensibiliser à la problématique de la gestion des haies à leur stade de maturité dans l'accompagnement à la plantation (ne pas s'arrêter à la taille de formation),
- Audit de pré-labellisation reliant la plantation avec d'autres outils tel que le Label Haie afin d'accompagner à la prise en compte de la haie par le planteur sur le long terme (Label Haie, marque Végétal local) et d'amorcer la réflexion sur la valorisation et
- Organisation des formations pour les planteurs pour co-construire avec eux le projet de plantation
- Conseil dans le cadre du déplacement de haies pour un meilleur emplacement environnemental dans le cadre la BCAE7

* Cadre type national obligatoire

Accompagnement réalisation des travaux :

- Organisation des chantiers (commande des plants, aide à la réalisation du chantier, organisation de chantiers participatifs, ...)
- Accompagnement à la réalisation des travaux dans le cadre des PSE expérimentaux
- Accompagnement des plantations de haies dans le cadre de la BCAE7

Réception des travaux :

- Réception des chantiers de travaux
- Suivi des plantation et donner les premiers conseils de gestion sur les 3 années suivantes (taille de formation, mise en défens, ...)
- Instruction des dossiers de solde

VOLET 2 - instaurer une gestion durable des haies existantes

- Etat des lieux des haies du territoire pour une connaissance qualitative
- Mobilisation des agriculteurs-gestionnaires de haie par l'organisation de rencontres, de visites aux pieds de haies avec des agriculteurs labellisés, ...
- Réalisation de PGDH
- Animation à la gestion durable des haies dans le cadre du Label Haie :
 - Réalisation de pré-audit et d'audits internes auprès des agriculteurs
 - Accompagnement à la constitution d'OCG (Organisation Collective de Gestionnaires) et à l'animation d'OCG
 - Participation à la gouvernance du Label Haie (faire remonter les difficultés et réussites d'application des indicateurs, ...)
 - Partage d'expérience d'applications du Label Haie entre structures d'animation territoriale
 - Participation à la co-construction d'une stratégie et d'un programme de déploiement du Label Haie à l'échelle de la région (recherche de financement, planification besoin humain et de formation, ...)
- Formation ciblée sur les indicateurs du Label Haie non atteints (intérêt de l'outlet enherbé en terme de biodiversité, ...)
- Formation technique sur des solutions pour améliorer les pratiques (affûtage au champ, comment faire un recépage au plus court, comment faire des abattages délicats, comment faire un étêtage, ...)
- Organisation de voyages d'études inter-territoires avec les agriculteurs pour aller voir des solutions de pratiques de gestion durable mises en place

- Mobilisation des entreprises (Cumus, entreprises privées, ...) sur la bonne utilisation des outils mécaniques pour respecter des modalités de gestion durable (cahier des charges "Gestion" du Label Haie)
- Accompagnement des collectivités dans la prise en compte des haies de leur commune (amélioration de leur gestion de bord de route et/ou de chemins (plan de gestion de bord de route), inscription et animation de leur documents de planification (PLUI), formation des agents communaux à la bonne gestion des haies de bord de route,...)
- Amorcer la réflexion auprès des agriculteurs sur les potentielles valorisations des haies et se rapprocher de potentiels partenaires économiques du territoire (entreprise agroalimentaires, entreprises privées, collectivités, Cumus, ...) pour construire des filières économiques sur la haie

VOLET 3 - Aide à l'émergence et au développement des filières locales de production d'arbres et d'arbustes Végétal local

- Animation d'un groupe de bénévoles (chantiers participatifs) pour la collecte de graines dans le cadre de la marque Végétal local
- Mise en place de contrat de culture de plants Végétal local avec des pépiniéristes.
- Organisation ou participation à des formations à la récolte
- Accompagnement à la plantation des vergers à graines
- Mobilisation des pépinières pour augmenter leur part de production de plants Végétal local
- Participation au groupe de travail régional Végétal local
- Organisation et/ou participation à des voyages d'études inter-territoires, avec les agriculteurs, les élus, les partenaires techniques
- Participation à un réseau de structures travaillant sur la filière Végétal local régionale
- Partage d'expérience
- Participation à la co-construction d'une stratégie de déploiement de la filière Végétal local à l'échelle de la région
- Promotion de la marque Végétal local auprès de prescripteurs concernés (apporter un soutien à l'inscription de la marque Végétal local dans les cahiers des charges d'appel d'offre de marché public des collectivités, ...)

VOLET 4 - Structurer les filières locales de valorisation de la biomasse issues des haies

- Organisation et/ou participation à des voyages d'études inter-territoires, avec les agriculteurs, les élus, les partenaires techniques, pour étudier différents systèmes de valorisation des haies mis en place dans les territoires (filière litière plaquette, filière bois énergie, filière agro-alimentaire, marché du carbone, filière bois d'oeuvre, ...)
- Participation à un réseau de structures travaillant sur la filière-Haie régionale Partage d'expérience d'une première application du Label Haie (démonstration d'un audit du label, visite au pied des haies, témoignage d'agriculteurs labellisés)
- Participation à la co-construction d'une stratégie de déploiement des filières-Haie à l'échelle de la région

- Promotion du label auprès de prescripteurs ou acheteurs potentiels concernés par la haie et la filière pour stabiliser et développer la filière bois énergie (apporter un soutien à l'inscription du Label Haie dans les cahiers des charges d'appel d'offre de marché public des collectivités, ...)
- Amorcer des coopérations économiques locales pour créer d'autres filières de valorisation que le bois énergie : bois d'œuvre, plaquette litière grâce au partage d'expertise, en aidant à l'investissement d'équipements adaptés.
- Amorcer des coopérations économiques locales pour créer d'autres valorisation économique de la haie en se rapprochant des acteurs économiques des territoires et des filières locales de production agro-alimentaire, d'entreprises de transformation des produits agricoles pour évaluer et tester les possibilités de valorisation de la haie dans la commercialisation de leur produit, gagnant en valeur environnementale.

Formation des techniciens :

- formation à l'outil PGDH
- formation à l'outil Label Haie
- formations Végétal local (formation à la collecte de graines)

Investissement pour l'animation :

- tablette numérique
- matériel pour le nettoyage des graines
- équipement vestimentaire de terrain

Condition d'éligibilité du dossier :

- Avoir un minimum de 20% de part d'animation consacrée à l'accompagnement de la plantation de haie

Modalités de financement :

- ETP
- Matériel d'investissement pour les postes (ordinateur, équipement vestimentaire de terrain, ...) et la réalisation de l'animation (tablette numérique, matériel de nettoyage de graines d'arbres, ...)

Mesure INVESTISSEMENT

Modalités du dépôt du dossier :

Temps 1 : dépôt d'un dossier annuel de projets de travaux réalisables (avril et octobre)

Temps 2 : dépôt d'un solde annuel

Postes éligibles à l'investissement :

Création :

- Plantation (tout type : haie (un rang, deux rangs, sur talus ou à plat ou avec un muret), agroforesterie intrapacellaire, verger, arbre isolé, bosquet, bande boisée) - Montant des plants de la marque Végétal local pris en intégralité (pas de plafond).

- Plantation de compensation dans le cadre de la BCAE7 si compensation supérieure à l'obligation
- Pose clôture pour la mise en défens d'une régénération naturelle ou d'une plantation
- Régénération naturelle

Amélioration :

- Coupe de reprise issue d'une mauvaise gestion des haies rendant impossible la valorisation économique de la biomasse à court terme (chicot, reprise de haies basses non productives avec barbelé dans la haie, enlèvement de clôture, reprise après le passage de lamier, recépage sans valorisation, ...)
- Taille de formation de jeunes haies
- Mise en place d'un ourlet enherbé en pied de haie (minimum 1m de largeur)
- Talutage (création de talus) ou remontage de muret associé aux haies
- Pose clôture pour la mise en défens d'une haie existante

Conditions d'élaboration d'un dossier technique pour l'agriculteur :

Dossier de candidature :

- Réalisation d'un projet de travaux d'amélioration des haies (reprise de ses haies dégradées par une mauvaise gestion passée) et des travaux de plantations, accompagné d'un conseil à la gestion des haies sur trois haies existantes déjà sur l'exploitation agricole sous forme d'un état des lieux ou d'un PGDH.
- Validation par l'agriculteur du projet de travaux à l'échelle de son exploitation agricole et la programmation de sa réalisation dans le temps.
- Répartition des travaux fait par l'agriculteur lui-même et fait par entreprise sur devis.
- Enregistrement cartographique de tous les projets des travaux d'amélioration et de plantation sur la base de données nationale "travaux plantation et amélioration" ou sur la base de données "Label Haie - appli enregistrement des travaux".

Dossier de solde :

- Enregistrement cartographique de toutes les réalisations des travaux d'amélioration et de plantation sur la base de données nationale "travaux plantation et amélioration" ou sur la base de données "Label Haie - appli enregistrement des travaux" pour une mise à jour du PGDH.
- Rapport écrit de synthèse des travaux effectués
- Bilan financier des travaux réalisés (factures, ...)

Modalités de paiement :

- acompte de démarrage (minimum 70%) pour faire l'avance de trésorerie
- solde sur présentation du rapport de réalisation final

Condition d'éligibilité du dossier :

- 20% des coûts des travaux doivent être pris en charge par de l'auto-financement ou de la réalisation d'une partie des travaux par l'agriculteur (pas de 100% subventionné, il faut qu'il y ait un reste à charge pour l'agriculteur pour une bonne appropriation des nouvelles haies)